

<https://www.pressegauche.org/Signature-de-convention-collective-pour-les-employes-de-soutien-scolaire>



Signature de convention collective pour les employés de soutien scolaire membres du SCFP



- Communiqués -
Date de mise en ligne : jeudi 18 novembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 18 nov. 2021 - Les employés de soutien scolaire membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au Québec ont une nouvelle convention collective avec le gouvernement québécois. Elle a été signée à Québec ce jeudi après-midi. Le contrat de travail couvre la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une durée de trois ans. Les augmentations salariales seront de 2 % par année, en plus d'une bonification de la structure salariale qui entrera en vigueur en 2022. Aussi, des améliorations aux conditions d'exercice d'emploi favoriseront l'attraction et la rétention du personnel.

La négociation dite de la « table centrale », qui portait principalement sur les salaires, a été menée sous l'égide de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le second volet, dit des « tables sectorielles », concernait les autres conditions de travail. Voici un aperçu des résultats des négociations sectorielles tenues à la table du soutien scolaire.

- ▶ Amélioration de la contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie de base pour les personnes salariées à temps partiel.
- ▶ Possibilité de convertir une journée supplémentaire par année de congé de maladie en congé pour affaires personnelles. Il sera permis de convertir trois journées par année au lieu de deux.
- ▶ Fusionnement du budget de formation annuel associé à chaque employé : la part du comité paritaire et celle de l'employeur seront toutes deux gérées par le comité paritaire.
- ▶ Création d'un budget d'encadrement des stagiaires et de formation du personnel qui travaille auprès des élèves présentant des troubles graves de comportement.
- ▶ Ajout de quatre nouveaux titres d'emploi admissibles à la prime des ouvriers spécialisés.
- ▶ Maintien de la prime des ouvriers spécialisés jusqu'en septembre 2023.

« Nous avons obtenu une entente exceptionnelle grâce à la mobilisation de nos membres. Le rattrapage salarial visant les bas salariés va faire beaucoup de bien. Parallèlement à la négociation, [l'entente sur le maintien de l'équité salariale](#) intervenue en juin va aussi beaucoup aider à revaloriser le personnel. Donc, nous sommes sur une bonne lancée pour améliorer les services publics en éducation. Nous nous tournons déjà vers la prochaine négociation pour poursuivre les avancées, qui seront indispensables vu la situation de manque de main-d'oeuvre un peu partout au Québec », a résumé Richard Delisle, président du Conseil provincial du soutien scolaire (CPSS) du SCFP.